



La Ville vous informe

Édition février 2023



Photo: Arianne Bouchard

**Cet hiver (re)découvrez
notre territoire dans toute
sa splendeur et sa richesse !
L'hiver chez nous, c'est la
glace à perte de vue sur le
fleuve, les sentiers enneigés
en ski ou en motoneige, le
plaisir d'un chocolat chaud
après un après-midi à glisser
et à patiner et plus encore !**

Hommage aux bénévoles

Parce que le bénévolat enrichit notre communauté et parce qu'il est important de remercier les personnes engagées, nous vous invitons à inscrire la candidature de votre bénévole de l'année ou de votre organisme aux titres de bénévole et d'organisme de l'année 2023.

Période de mise en candidature

Du 31 janvier au 17 mars 2023

À surveiller

L'événement *Hommage aux bénévoles* aura lieu le 22 avril. Notre équipe vous prépare une soirée mémorable. Pour toute information, communiquez avec nous ou avec le Centre d'action bénévole de la région de Matane.

Patinoires extérieures

Voici les horaires des patinoires extérieures du territoire de Matane. Veuillez noter que les heures de patinage peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Patinoire de Petit-Matane

- o Lundi au vendredi : 18 h 30 - 20 h 30
- o Samedi et dimanche : 13 h - 16 h

Il est toujours possible de louer la glace en dehors des heures d'ouverture au montant de 30\$/heure.

Patinoire de Saint-Luc

- o Mercredi au vendredi : 18 h à 21 h
- o Samedi : 13 h à 16 h 30 et 18 h à 21 h
- o Dimanche : 13 h à 16 h 30 - soir fermé

Pour les deux types d'horaires, les règlements de la Ville de Matane s'appliquent et nous avons décidé de séparer le patinage et le hockey durant nos heures d'ouverture, c'est à dire :

- o Patinage : 13 h à 14 h 30 et 18 h à 19 h 30
- o Hockey : 14 h 30 à 16 h 30 et 19 h 30 à 21 h

Les lumières de la patinoire sont ouvertes de 16 heures à 21 heures chaque jour, en tout temps !

Bibliothèque

Voici les activités spéciales prévues en février. Pour toutes les activités, on s'inscrit en téléphonant au 418 562-9233.

Atelier de fabrication de cartes pour la Saint-Valentin

Dimanche 12 février à 10 h



Conte « Pinocchio »

animé par Marie-Brigitte

Lehouillier pour les jeunes de 3 à 7 ans

Samedi 18 février à 10 h

Atelier « Défi 1 heure », pour créer un tableau de collage de papier et de mots, de niveau débutant

Lundi 20 février à 9 h 30



Patinoire centre-ville

Horaire régulier

- o Du lundi au vendredi : 16 h à 21 h
- o Les samedis et dimanches : 12 h à 21 h

Semaine de relâche

- o Du lundi au vendredi : 12 h à 21 h

Piscine

L'horaire des bains est disponible dans la section de la piscine sur notre site Internet, à la piscine ou encore en communiquant avec nous. Bonne natation !

Taxes municipales

Envoi du compte le 31 janvier 2023

Dates d'échéance

1. 1^{er} versement ► Date d'échéance le 6 mars
2. 2^e versement ► Date d'échéance le 6 juin
3. 3^e versement ► Date d'échéance le 6 septembre

Modalités de paiement

En vous présentant au comptoir du Service de la trésorerie à l'hôtel de ville dont les heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et ce, du lundi au jeudi inclusivement. Le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Prenez note qu'aucune carte de crédit n'est acceptée.

Par envoi postal en utilisant les coupons joints à votre compte avec des chèques postdatés pour chacune des échéances de versement à : Ville de Matane, 230, avenue Saint-Jérôme, Matane (Québec) G4W 3A2.

Au comptoir ou au guichet automatique de certaines institutions financières.

Par Internet (paiement électronique). Pour ce service, veuillez contacter votre institution pour connaître les modalités.

Par paiement au débit préautorisé : pour adhérer, un formulaire doit être rempli au service de la trésorerie. Vous pouvez prendre rendez-vous au 418 562-2333.

Si jamais un contribuable ne reçoit pas son compte de taxes municipales, il est dans l'obligation de communiquer avec le Service de la trésorerie au 418 562-2333 ou par courriel à l'adresse suivante : tresorerie@ville.matane.qc.ca

Tout solde impayé à la date d'échéance indiquée porte intérêt à un taux annuel de sept pour cent (7%) l'an, majoré d'une pénalité de 0,5% du principal impayé par mois de retard, jusqu'à concurrence de cinq pour cent (5%) par année; le retard commence le jour où la taxe devient exigible.

Compte de taxes en ligne

Inscrivez-vous au compte de taxes en ligne pour accéder à l'historique de vos comptes de taxes depuis 2017, pour consulter le solde de taxes à payer de votre propriété ou pour recevoir votre compte de taxes électroniquement.

Créez votre compte utilisateur sur le portail Voilà! Web à l'adresse matane.appvoila.com.

Via le bouton « Propriété », ajoutez votre propriété à l'aide des informations qui se trouvent sur votre compte de taxes « papier » 2023 :

- o Numéro de matricule
- o Numéro de compte
- o Montant du premier versement

Voilà ! Plus de détails dans le guide d'inscription disponible sur notre site Internet.

Environnement — aides financières

Saviez-vous qu'à l'achat de certains produits écoresponsables, vous pouvez avoir droit à une aide financière ? Voici les produits admissibles :

- o Produits d'hygiène lavable et/ou réutilisables pour les enfants et les adultes;
- o Toilette à très faible débit et bidet;
- o Baril récupérateur d'eau de pluie;
- o Équipements écologiques d'entretien des pelouses;
- o Composteur domestique.

Le Fonds vert est disponible pour des projets spécifiques touchant au moins l'un des axes d'intervention suivants : eau, matières résiduelles, biodiversité, énergie et qualité de vie. Renseignez-vous en visitant le portail « Environnement » de notre site Internet ou contactez-nous !

Cendres chaudes : prudence !

Saviez-vous que selon le ministère de la Sécurité publique, il survient annuellement en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes ? Dans la plupart des cas, ces accidents auraient pu être évités.

Puisqu'il est recommandé de vider régulièrement les cendres de votre appareil de chauffage, voici comment vous en départir sécuritairement :

- o Déposez toujours vos cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé à l'aide d'une pelle appropriée. Le contenant doit être muni d'un couvercle en métal afin d'éviter que le vent ne disperse les cendres.
- o Le récipient doit toujours être déposé à l'extérieur puisque les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone.
- o Ne déposez jamais votre contenant sur une surface combustible même si celle-ci est enneigée. Chaque année, de nombreux incendies se déclarent de cette façon, car les cendres restent actives même lorsque le contenant est déposé sur la neige.
- o Afin d'éviter les risques d'incendie, placer le contenant à une distance minimale d'un mètre de tout bâtiment, haie, clôture, abri d'auto.
- o Les cendres peuvent demeurer chaudes pendant une semaine. Par conséquent, laissez-les toujours reposer dans le contenant métallique au moins 7 jours et assurez-vous qu'elles soient bien refroidies avant de vous en départir sécuritairement.

Matane